

Contrat du titulaire de Carte Loblaw

Veillez lire ce Contrat attentivement et en conserver une copie pour vos dossiers.

Les modalités qui suivent s'appliquent à l'utilisation de la Carte Loblaw de 25 \$. En demandant, activant et signant et/ou en utilisant la Carte Loblaw de 25 \$, vous acceptez les modalités énoncées ci-dessous.

Informations sommaires (les modalités détaillées suivent plus loin) :

Émetteur : Cette Carte est émise par la Compagnie de Fiducie Peoples.

Informations sur la Carte : Pour obtenir les modalités à jour, la date d'activation, le solde ou d'autres informations sur la Carte, veuillez visiter le www.ServicesdeCartesLoblaw.ca ou appeler sans frais au numéro 1 866 217 9470.

Restrictions :

- La Carte peut être utilisée dans les supermarchés Loblaw à travers le Canada - visitez le www.ServicesdeCartesLoblaw.ca pour obtenir une liste à jour des supermarchés participants;
- La Carte ne peut être utilisée pour l'achat d'alcool ou de produits du tabac;
- La Carte ne peut être utilisée à The Mobile Shop ni aux écoles de cuisine dans les supermarchés Loblaw;
- La Carte ne peut être utilisée auprès des entreprises de tiers, dans les supermarchés Loblaw;
- La Carte ne peut être utilisée pour payer à la pompe ou dans les stations-service.
- La Carte n'est pas rechargeable;
- La Carte n'est pas remboursable, ni en totalité ni en partie, sauf dans la mesure prévue ci-après;
- La Carte ne peut être échangée pour de l'argent comptant et ne peut être utilisée pour effectuer des retraits à des guichets automatiques ou pour obtenir toute autre avance en argent;
- La Carte ne peut être utilisée pour faire des versements périodiques ou des paiements préautorisés;
- La Carte ne peut être utilisée pour effectuer un paiement sur un compte de Carte de crédit.

Veillez noter également que votre Carte peut être désactivée en tout temps si une fraude relative à votre Carte ou à son utilisation est suspectée.

Les fonds sur la Carte n'expirent jamais; Date de validité de la Carte : Votre droit d'utiliser les fonds chargés sur la Carte n'expirera jamais. Toutefois, la Carte elle-même cessera de fonctionner au-delà de la Date de validité imprimée au verso de la Carte. Si un solde demeure disponible sur la Carte après la Date de validité, vous pouvez réclamer ces fonds, sans frais, à tout moment dès que la Carte aura cessé de fonctionner, dans n'importe quel supermarché Loblaw ou par courrier ou courriel. L'adresse postale ou courriel à laquelle vous pouvez transmettre votre réclamation du solde disponible sur votre Carte sera publiée sur le site www.ServicesdeCartesLoblaw.ca au plus tard six (6) mois avant l'expiration de la Date de validité. Si vous réclamez les fonds par courrier ou par courriel, veuillez s'il-vous-plait inclure votre numéro de Carte.

Les fonds sur la Carte ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

Carte perdue ou volée : Vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger votre Carte contre la perte, le vol ou toute utilisation non autorisée. Si votre Carte est perdue ou volée, ou si vous avez des motifs de croire que quelqu'un a effectué une transaction non autorisée avec votre Carte ou peut avoir tenté d'utiliser votre Carte sans votre permission, vous devez nous en aviser IMMÉDIATEMENT en appelant au service à la clientèle. Toutes les transactions effectuées sur votre Carte avant que vous nous ayez avisé seront considérées avoir été autorisées par vous.

Frais
Compagnie de Fiducie Peoples ne charge aucuns frais relativement à la Carte.

Transaction scindée : S'il n'y a pas suffisamment de fonds disponibles sur votre Carte pour couvrir le montant de la transaction en entier, vous pouvez demander au supermarché Loblaw de scinder la transaction, c'est-à-dire que vous utilisez la Carte pour payer en partie les biens et services que vous achetez et vous réglez ensuite le reste du montant à l'aide d'un autre mode de paiement (par exemple, au comptant ou au moyen d'une Carte de crédit ou de débit). Votre transaction pourrait être refusée si, avant de passer votre Carte, vous n'indiquez pas au supermarché Loblaw que vous voulez scinder la transaction.

Modalités détaillées

Définitions :

- « autorité gouvernementale » s'entend d'une autorité gouvernementale ou quasi-gouvernementale (y compris le Bureau du surintendant des institutions financières), d'un organisme gouvernemental, d'une commission, d'un conseil, d'un organisme professionnel, d'un tribunal ou d'un autre organisme fédéral, provincial, territorial, régional, municipal ou local, ou d'une autorité de réglementation, administrative ou autre, ou d'une subdivision politique ou autre, ou d'un service ou d'une direction d'une telle autorité gouvernementale ou quasi-gouvernementale, dans chaque cas dans la mesure où ils ont autorité sur la Compagnie de Fiducie Peoples ou sur toute personne, tout bien, toute opération, toute activité, tout événement ou toute autre question liés au présent Contrat. La définition précédente est réputée comprendre tout cessionnaire ou successeur prenant en charge de manière intérimaire ou permanente le mandat, la fonction ou l'autorité de l'autorité gouvernementale;
- « Carte Loblaw de 25 \$ » ou « Carte » s'entend de la Carte prépayée physique que le titulaire de Carte active, signe, reçoit ou utilise;
- « Contrat » s'entend des modalités énoncées dans le présent Contrat du titulaire de Carte, qui régissent votre utilisation de la Carte;
- « lois applicables » s'entend de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt (Canada), de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada), de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Québec), de la Loi sur la protection du consommateur (Québec), de la Loi canadienne anti-pourriel, de la PCI DSS ou de toute loi, tout règlement ou toute règle d'exploitation d'une autorité gouvernementale ou d'une autorité de réglementation régissant la Compagnie de Fiducie Peoples et le promoteur du Programme de Carte, ou de tout règlement administratif, règle d'exploitation ou autre règle de Mastercard;
- « montant de la transaction » s'entend du montant porté au débit du solde par suite de votre utilisation de la Carte;
- « nous », « notre », « nos », « Fiducie Peoples » et « émetteur » s'entendent de la Compagnie de Fiducie Peoples, de Peoples Card Services LP et des sociétés de notre groupe, de nos filiales, des sociétés nous remplaçant ou de nos cessionnaires;
- « PCI DSS » s'entend d'une norme de sécurité des données multifacette définie par le Conseil des normes de sécurité PCI, laquelle comprend des exigences en matière de sécurité s'appliquant à la gestion, aux politiques, aux procédures, à l'architecture de réseau et à la conception de logiciels et d'autres mesures de protection critiques;
- « promoteur du programme » s'entend de Loblaws Inc.
- « site Web » s'entend du site à l'adresse www.ServicesdeCartesLoblaw.ca;
- « solde » s'entend de la valeur des fonds disponibles restants sur la Carte;
- « supermarché Loblaw » s'entend d'une épicerie Loblaw;
- « titulaire de Carte » s'entend d'une personne physique qui active, reçoit ou utilise la Carte;
- « vous », « votre » et « vos » s'entend du titulaire de Carte.

La Carte Loblaw de 25 \$: la Carte est une Carte prépayée à valeur stockée qui peut être utilisée pour payer des biens et des services dans les supermarchés Loblaw conformément au présent Contrat. La Carte peut être utilisée pour régler le montant total d'un achat et les taxes applicables, si le solde de la Carte est suffisant, ou pour en régler une partie, dans le cas d'une opération scindée, tel qu'expliqué précédemment. La Carte n'est ni une Carte de crédit ni une Carte de débit, et son utilisation n'a pas le potentiel de relever ou d'améliorer votre cote de crédit. Aucun intérêt, dividende ou autre revenu ou rendement ne sera payé sur la Carte. Ni la Carte ni le solde ne constituent un compte de dépôt.

Acceptation : le présent Contrat constitue un accord contraignant entre la Fiducie Peoples et vous en ce qui concerne les modalités d'utilisation de la Carte.

Activation de la Carte : la Carte n'a aucune valeur et ne peut être utilisée tant que vous ne l'avez pas activée.

Utilisation de la Carte : vous assumez seul l'entière responsabilité de la possession, de l'utilisation et du contrôle de la Carte. Vous acceptez, dans le cas où nous déterminerions que vous avez obtenu ou utilisé la Carte de manière frauduleuse ou contraire aux modalités du présent Contrat, de nous rendre la Carte sans délai dès que nous vous le demanderons. La Carte ne peut pas être utilisée pour des opérations ou à des fins illégales. Si vous autorisez une autre personne à utiliser la Carte, vous vous engagez, dans la mesure où les lois applicables le permettent, à assumer la responsabilité de toutes les opérations découlant de son utilisation de la Carte.

Pour utiliser la Carte (après l'avoir activée), présentez-la simplement au moment du paiement et, si on vous le demande, signez le reçu avec la même signature que celle que vous avez apposée sur la Carte. Vous devriez conserver le reçu comme justificatif de la transaction. Au fur et à mesure que vous utilisez la Carte, le solde sera réduit du montant intégral de chaque achat et des taxes applicables. **Nous vous recommandons de noter le numéro de la Carte, le code de sécurité à trois chiffres inscrit au verso de la Carte et le numéro de téléphone du service à la clientèle au cas où la Carte serait perdue ou volée.**

Vous reconnaissez que nous ne sommes pas tenus de vérifier la signature apposée sur une facture pour une opération réalisée au moyen de votre Carte, et qu'il est possible que nous autorisions et traitions une opération même si la signature apposée sur la facture diffère de la signature sur votre Carte. Vous n'avez pas le droit d'arrêter le paiement de quelque opération que ce soit que vous réalisez avec la Carte. Nous n'avons aucune responsabilité envers vous en cas de refus d'autorisation d'une opération, quel que soit le motif de notre refus.

Vous acceptez de ne pas utiliser la Carte chez un commerçant non participant ou non autorisé. Vous acceptez également qu'il se peut que nous n'autorisons pas ou ne réglions pas un achat que vous effectuez s'il n'est pas conforme au présent Contrat.

Renseignements sur le solde : il est de votre responsabilité de surveiller le solde de votre Carte. Pour connaître le solde à un moment quelconque ou l'historique de vos opérations, ou pour le service à la clientèle, téléphonez-nous en tout temps au numéro sans frais du service à la clientèle, le 1 866 217 9470, indiqué au verso de votre Carte, ou visitez le site Web. Le solde de votre Carte tiendra compte de toutes les opérations enregistrées dans notre système.

L'émetteur promet que le titulaire de Carte peut faire des achats avec la Carte jusqu'à concurrence du solde disponible conformément au présent Contrat. Si, toutefois, en raison d'une défaillance de système ou pour quelque autre motif que ce soit, une opération est réalisée malgré l'insuffisance du solde de la Carte, créant ainsi un solde négatif, vous vous engagez à nous rembourser, sur demande, le montant de la transaction excédant le solde.

Recouvrement en cas de perte, de vol ou d'utilisation non autorisée : nous vous demanderons de nous indiquer votre nom, le numéro de la Carte, le code de sécurité à trois chiffres et l'historique des opérations. Nous ne pouvons pas émettre une Carte de remplacement si vous n'avez pas le numéro de la Carte et le code de sécurité. Si, d'après nos données, un solde demeure disponible sur la Carte, nous annulerons la Carte et mettrons ce solde à votre disposition sur une Carte de remplacement. L'émission d'une Carte de remplacement demandée peut prendre jusqu'à trente (30) jours.

Modifications apportées aux modalités et notification :

Si vous résidez ailleurs qu'au Québec ou en Alberta :

Sous réserve des limitations qu'imposent les lois applicables, nous pouvons en tout temps modifier ou supprimer des modalités du présent Contrat ou y ajouter de nouvelles modalités, étant entendu, toutefois, que nous n'ajouterons en aucun cas des frais à votre Carte. Si nous effectuons de telles modifications, nous les publierons sur notre site Web, avec la dernière version du présent Contrat. Les modalités modifiées ou les nouvelles modalités s'appliqueront à la Carte et aux opérations réalisées au moyen de la Carte à compter de la date indiquée dans l'avis. Il vous incombe de consulter notre site Web pour vérifier si des notifications y ont été publiées. Vous serez réputé avoir accepté une modification et être lié par une modification dès que vous utilisez la Carte après la date d'entrée en vigueur de la modification. Vous convenez, dans le cas où vous n'accepteriez pas une modification apportée au présent Contrat, de cesser d'utiliser la Carte immédiatement et d'aviser la Fiducie Peoples que vous résiliez le présent Contrat. Malgré ce qui précède, il se peut que nous ne donnions pas de préavis de modification si cela est nécessaire pour apporter sans délai une modification requise pour conserver ou rétablir la sécurité de la Carte ou d'un système de paiement connexe ou pour respecter les lois applicables. Dans un tel cas, nous vous en aviserons dès que raisonnablement possible dans les circonstances.

Si vous résidez au Québec ou en Alberta :

Nous nous réservons le droit de modifier ou de supprimer des modalités du présent Contrat ou d'y ajouter de nouvelles modalités, étant entendu, toutefois, que nous n'ajouterons en aucun cas des frais à votre Carte. Nous pouvons modifier, en totalité ou en partie, les modalités concernant :

- toute restriction d'utilisation de la Carte, s'appliquant, par exemple aux situations ou aux endroits dans lesquels la Carte peut être ou ne pas être acceptée;
- la procédure que vous devez suivre en cas de perte ou de vol de votre Carte, et les étapes que vous devez suivre et les renseignements que vous pouvez devoir donner pour protéger votre Carte contre la perte, le vol ou l'utilisation non autorisée;
- la procédure que vous pouvez suivre en vue du règlement d'une question ou d'un problème que vous soulevez concernant une opération enregistrée, y compris en cas de contestation ou de demande de remboursement;
- la procédure que vous pouvez suivre en vue du règlement d'une plainte ou de l'obtention d'un renseignement;
- la manière d'obtenir des renseignements sur votre Carte, y compris la date de son activation ou le solde, notamment;
- la présente disposition concernant les modifications apportées aux modalités et leur notification.

Si nous apportons une modification aux présentes modalités, nous vous en aviserons au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur. Nous vous en aviserons en publiant les modalités modifiées sur notre site Web et en vous faisant parvenir un avis écrit, à votre adresse électronique ou postale, ainsi que la nouvelle disposition ou la disposition modifiée (selon le cas) et l'ancienne disposition (s'il y a lieu), précisant la date d'entrée en vigueur de la modification. Lorsque vous recevrez un tel avis, vous aurez le droit de refuser la modification et de résilier ou annuler le présent Contrat sans frais, pénalité ou indemnité, en nous faisant parvenir un avis à cet effet au plus tard trente (30) jours après l'entrée en vigueur de la modification, à l'adresse électronique ou postale indiquée dans l'avis. Si vous n'exercez pas votre droit de résiliation ou d'annulation du présent Contrat en nous faisant parvenir un avis à cet effet au plus tard trente (30) jours après l'entrée en vigueur de la modification, vous serez réputé accepter la modification.

Contestations et remboursements : si vous avez une question ou estimez qu'il y a un problème concernant une opération enregistrée (si, par exemple, une opération semble avoir été enregistrée deux fois), vous devez nous en aviser immédiatement et au plus tard soixante (60) jours suivant la date de la transaction, sans quoi vous serez réputé avoir accepté la transaction enregistrée. Vous devez nous indiquer le numéro de votre Carte, la date et le montant en dollars de la transaction, et expliquer aussi clairement que possible la raison pour laquelle vous pensez qu'il y a erreur. Si nous vous demandons d'expliquer la contestation par écrit, vous vous engagez à le faire dans les cinq (5) jours ouvrables. Nous examinerons la transaction contestée et vous aviserons du résultat de notre examen dans les soixante (60) jours ouvrables. En cas de contestation portant sur des biens que vous avez achetés au moyen de la Carte, vous vous engagez à régler le différend avec le supermarché Loblaw où vous avez acheté les biens. Nous n'avons aucune responsabilité à l'égard d'un problème quelconque que vous pouvez soulever quant à des biens ou des services achetés au moyen de votre Carte, qu'il s'agisse d'un problème de qualité, de sécurité, de légalité ou de tout autre problème. Si vous avez droit, pour quelque raison que ce soit, à un remboursement pour des biens ou des services achetés avec la Carte, vous vous engagez à accepter un crédit porté au solde de votre Carte plutôt qu'un remboursement en espèces.

Plaintes : si vous avez une plainte ou une question portant sur quelque aspect que ce soit de votre Carte, tentez premièrement de régler la plainte ou d'obtenir une réponse à la question en téléphonant à notre service à la clientèle au numéro sans frais 1 866 217 9470. Si le service à la clientèle ne peut pas régler la plainte ou répondre à la question à votre satisfaction, veuillez nous téléphoner au 1 855 694 6214 ou nous faire parvenir votre plainte ou votre question en l'inscrivant sur le formulaire disponible à l'adresse http://forms.peoplestrust.com/contact/contact_fr.html. Nous ferons de notre mieux pour régler votre plainte ou répondre à votre question. Si, pour une raison quelconque, nous ne pouvons pas le faire à votre satisfaction, vous pouvez communiquer avec l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement au 1 888 451 4519. En cas d'inquiétude concernant la violation potentielle d'une loi pour la protection des consommateurs, d'un engagement public ou d'un code de conduite professionnel, vous pouvez communiquer en tout temps avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, en personne, par écrit, par téléphone ou par l'entremise de son site Web :

Agence de la consommation en matière financière du Canada
427, avenue Laurier Ouest, 6e étage
Ottawa (Ontario) K1R 1B9
Téléphone : 1 866 461-3222
www.fcac-acfc.gc.ca

Vous trouverez la politique concernant les plaintes de la Fiducie Peoples à l'adresse <http://www.peoplestrust.com/fr/propos-de-nous/reponse-a-vos-preoccupations>.

Votre droit limité d'annuler : si vous avez résilié le présent Contrat comme il est décrit sous « Modifications apportées aux modalités et notification » ci-dessus, nous annulerons la Carte et en mettrons le solde à votre disposition d'une manière que nous déterminerons. Vous pouvez vous renseigner sur la procédure d'annulation en téléphonant au 1 866 217 9470. Le traitement des demandes d'annulation peut prendre jusqu'à soixante (60) jours.

Fin du Programme de Carte : nous avons le droit de mettre fin au Programme de Carte en tout temps. Si nous avons mis fin au Programme de Carte et que la Carte ne peut plus être utilisée, nous en mettrons le solde à votre disposition d'une manière que nous déterminerons.

Protection des données et politique concernant la protection des renseignements personnels : la Fiducie Peoples peut recueillir ou obtenir des renseignements personnels à votre sujet (les « Renseignements sur le titulaire de Carte ») qu'elle utilisera et communiquera conformément à la Politique de confidentialité associée au programme.

Cession et renonciation : nous avons toute la latitude pour céder, à quelque moment que ce soit et sans avoir à vous en aviser, les droits et les responsabilités que nous confère le présent Contrat. Si nous procédons à une telle cession, vous continuerez d'être lié par le présent Contrat, de même que vos exécuteurs testamentaires, administrateurs, liquidateurs, successeurs, représentants et ayants droit respectifs.

Réclamations auprès de tiers : si nous vous accordons un remboursement demandé, ou vous accordons d'une autre manière un crédit ou un paiement en raison d'un problème quelconque découlant d'une opération réalisée avec la Carte, vous serez automatiquement réputé nous avoir cédé et transféré tout droit et toute réclamation (à l'exclusion des réclamations en responsabilité délictuelle) que vous avez, aviez ou pourriez avoir auprès d'un tiers quelconque pour un montant équivalent à la somme que nous vous avons accordée ou que nous avons portée au crédit de votre Carte. Vous renoncez à présenter toute réclamation et à demander tout remboursement à ce tiers pour la somme que nous vous avons accordée ou que nous avons portée au crédit de votre Carte et vous vous engagez à collaborer avec nous si nous décidons de poursuivre le tiers pour obtenir la somme accordée ou créditée. Le fait que nous n'exercions pas nos droits décrits dans le présent Contrat ne signifie pas que nous renonçons à les exercer à l'avenir.

Absence de garanties : sauf disposition expresse dans le présent Contrat, nous ne vous faisons aucune déclaration ni ne vous offrons aucune garantie, de quelque nature que ce soit, explicite ou implicite, concernant une question quelconque mentionnée dans le présent Contrat, y compris, notamment, une garantie implicite de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier ou une garantie prévue par la loi ou le droit ou découlant de pratiques commerciales établies ou de l'usage du commerce.

Limitation de responsabilité : sauf exigence expresse du présent Contrat ou des lois applicables, nous ne pouvons pas être tenus responsables envers vous du fait d'avoir ou non satisfait à une obligation quelconque prévue par le présent Contrat, à moins d'avoir agi de mauvaise foi. Sans limiter ce qui précède, nous ne pouvons pas être tenus responsables envers vous en cas de délai ou d'erreur découlant de circonstances indépendantes de notre volonté, y compris, notamment, un acte d'une autorité gouvernementale, une urgence nationale, une insurrection, une guerre, une émeute, la non-acceptation de la Carte de la part d'un supermarché Loblaw, la non-prestation d'un service de la part d'un supermarché Loblaw, une panne des systèmes de communication ou une panne ou un problème lié à notre matériel ou à nos systèmes. De plus, sans limiter ce qui précède, nous ne pouvons pas être tenus responsables envers vous en cas de délai, de panne ou de défaillance attribuable à votre matériel, à un service Internet, à un système de paiement ou à une fonction de service à la clientèle. Dans l'éventualité où nous serions tenus responsables envers vous, vous serez uniquement en droit de recouvrer des dommages-intérêts compensatoires et directs. Vous ne pourrez en aucun cas recouvrer des dommages-intérêts indirects, punitifs ou particuliers (pour responsabilité contractuelle, délictuelle ou autre), même si vous nous avez avisés de la possibilité de tels dommages.

Aucune garantie de disponibilité ou d'utilisation ininterrompue : il peut arriver, de temps en temps, que les services de Carte ne fonctionnent pas et, ainsi, que vous ne puissiez pas utiliser votre Carte ou en obtenir le solde. Veuillez nous informer de toute difficulté liée à l'utilisation de votre Carte. Vous reconnaissez que nous ne sommes responsables d'aucune interruption de service.

Site Web et disponibilité : vous reconnaissez que nous ne pouvons pas être tenus responsables d'interruptions de service temporaires sur notre site Web imputables à des travaux de maintenance, à des changements apportés au Site Web ou à des défaillances, ni d'interruptions prolongées imputables à des défaillances indépendantes de notre volonté, y compris, notamment, une panne du système d'interconnexion et d'exploitation, un virus informatique, un événement naturel, un conflit de travail ou un conflit armé.

Vous vous engagez à agir de manière responsable à l'égard du site Web et de son utilisation. Vous vous engagez à n'enfreindre aucune loi, à ne pas entraver ou perturber les réseaux informatiques, à ne pas usurper l'identité d'une personne physique ou morale, à ne pas violer les droits d'un tiers, à ne pas traquer, menacer, ni harceler quiconque, à ne pas obtenir un accès non autorisé aux systèmes du site Web et à ne pas entraver les systèmes du site Web ni porter atteinte à son intégrité.

Nous ne pouvons pas être tenus responsables de dommages ou d'interruptions causés par quelque virus informatique que ce soit pouvant attaquer votre ordinateur ou autre matériel. Nous vous recommandons de faire usage en tout temps d'un logiciel de dépistage et de prévention des virus réputé et aisément disponible dans le commerce.

Lois applicables : vous et la Fiducie Peoples convenez que toute réclamation présentée ou toute action intentée en lien avec le présent Contrat relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'Ontario et que le présent Contrat sera interprété conformément aux lois de l'Ontario et aux lois du Canada s'appliquant en Ontario et régi par ces lois. En ce qui a trait aux résidents du Québec, vous et la Fiducie Peoples convenez que toute réclamation présentée ou action intentée en lien avec le présent Contrat relève de la compétence exclusive des tribunaux du Québec et que le présent Contrat sera interprété conformément aux lois du Québec et aux lois du Canada s'appliquant au Québec et régi par ces lois.

Intégralité du Contrat : le présent Contrat contient l'intégralité de l'accord entre vous et nous, verbal et écrit, concernant l'objet des présentes et remplace tout accord antérieur ou existant concernant cet objet.

Titres d'articles : les titres figurant en tête des articles du présent Contrat n'ont pour but que d'en faciliter la consultation et ne régissent pas l'interprétation de ses dispositions.

Divisibilité : dans le cas où certaines dispositions du présent Contrat seraient nulles, modifiées par les lois applicables ou déclarées nulles par un tribunal ou une autorité de réglementation, ses dispositions restantes n'en seraient pas atteintes et le présent Contrat serait interprété comme si les dispositions nulles n'en faisaient pas partie.

Nos coordonnées : pour toute question concernant la Carte, ou pour signaler une Carte perdue ou volée, communiquez avec le service à la clientèle au 1 866 217 9470, ou écrivez au 700 State Highway 121 BYP Suite 200, Lewisville, TX 75067. Pour consulter la dernière version du Contrat du titulaire de Carte ou ses modalités, visitez notre site Web.

Politique de confidentialité associée au programme

1. Portée et interprétation

La présente politique s'applique à Les Compagnies Loblaw limitée et à ses filiales au Canada (collectivement appelées dans le présent document « Loblaw », « nous », « notre » ou « nos ») relativement à la gestion des renseignements personnels recueillis dans le cadre du Programme de Carte Loblaw (le « Programme de Carte »). Le Programme de Carte est géré par JND Legal Administration (l'« Administrateur des demandes ») pour le compte de Loblaw. Blackhawk Network (Canada) Ltd. (« Blackhawk ») s'occupera, pour le compte de Loblaw, de la production et de la distribution des Cartes, ainsi que du suivi de leur activation et de leur utilisation; et Compagnie de fiducie Peoples (« Peoples ») exercera la fonction d'émetteur de Carte pour le compte de Loblaw. Dans la présente politique, nous donnons des explications sur les renseignements personnels que Loblaw, l'Administrateur des demandes, Blackhawk et Peoples recueilleront ainsi que sur la façon dont ces renseignements personnels seront utilisés, échangés et gérés dans le cadre du Programme de Carte. Dans la présente politique, on entend par « renseignements personnels » les renseignements portant sur une personne physique identifiable, comme son nom et sa date de naissance. L'expression comprend d'autres renseignements de nature non personnelle que nous associons à des renseignements personnels.

2. Consentement

Par votre participation au Programme de Carte, vous acceptez la présente politique de plein gré. Si vous choisissez de ne pas fournir certains renseignements personnels ou si vous retirez votre consentement, vous ne pourrez plus participer au Programme de Carte.

3. Collecte de vos renseignements personnels

Directement de vous. Lorsque vous remplissez et soumettez un formulaire de demande, des renseignements personnels seront recueillis pour la mise en place et l'administration du Programme de Carte. Dans certains cas, des renseignements personnels seront également recueillis à ces fins par l'Administrateur des demandes, Blackhawk ou Peoples après que vous aurez soumis le formulaire de demande et/ou lorsque vous communiquerez avec eux. Peoples peut également recueillir ou recevoir des renseignements personnels sur les achats que vous effectuez avec la Carte, comme la date de l'achat, la catégorie d'achat, ainsi que le montant et le lieu de l'achat.

Au moyen de la technologie. Lorsque vous visitez les sites Web du Programme de Carte, lorsque vous vous inscrivez pour participer au Programme de Carte, ou lorsque vous activez votre Carte ou vérifiez votre solde ou l'historique de vos transactions, il se peut que nous enregistrons vos données d'utilisateur et d'utilisation, comme l'endroit où vous cliquez sur une page, votre adresse IP et votre système d'exploitation, pour nous aider à optimiser le site Web du Programme de Carte et à générer des rapports. Vous pouvez supprimer ou désactiver certaines de ces technologies, comme les témoins, en tout temps au moyen de votre navigateur. Toutefois, si vous le faites, vous pourriez ne plus pouvoir utiliser certaines fonctions des sites Web du Programme de Carte.

4. Fins auxquelles vos renseignements personnels seront utilisés, échangés ou communiqués

Vos renseignements personnels serviront aux fins suivantes : vérifier votre admissibilité à la Carte Loblaw communiquer avec vous, produire et distribuer les Cartes, traiter les transactions effectuées avec la Carte, vérifier votre identité, offrir un service à la clientèle, traiter les demandes de Cartes volées ou perdues, réduire le risque de fraude, faire le suivi de l'activation et de l'utilisation de la Carte, et à toute autre fin autorisée ou permise par les lois. Les renseignements personnels que vous soumettez peuvent être échangés entre Loblaw, l'Administrateur des demandes, Blackhawk et Peoples aux fins énoncées précédemment. Nous n'utiliserons pas les renseignements personnels que vous nous avez fournis pour participer au programme de Carte Loblaw à des fins de marketing, sauf si nous avons déjà obtenu votre consentement. L'Administrateur des demandes, Blackhawk et Peoples n'utiliseront vos renseignements personnels que pour faciliter et

exécuter les services qui leur ont été confiés dans le cadre du Programme de Carte. Il est possible que les renseignements portant sur votre activation et votre utilisation de la Carte Loblaw soient échangés entre Loblaw, l'Administrateur des demandes, Blackhawk et/ou Peoples et communiqués aux tribunaux saisis d'actions collectives portant sur la surfacturation du prix du pain emballé. Vos renseignements personnels seront communiqués dans la mesure permise par les lois applicables aux entités gouvernementales ou à des tiers en réponse à des assignations de témoigner.

5. Conservation et transfert à l'extérieur du Canada

Loblaw, l'Administrateur des demandes, Blackhawk et/ou Peoples, ou d'autres fournisseurs de services que l'un ou l'autre d'entre eux engage, peuvent stocker les renseignements personnels, y accéder ou les utiliser dans un pays autre que le Canada, à l'une ou l'autre des fins énoncées au paragraphe 4, notamment aux États Unis et au Salvador. Les renseignements personnels situés à l'extérieur du Canada sont assujettis aux lois du territoire en question qui peuvent être différentes de celles de votre territoire de résidence et tout renseignement personnel transféré dans un autre territoire relèvera des autorités chargées de la mise en application des lois et de la sécurité nationale de ce territoire. Sous réserve de ces lois, Loblaw, l'Administrateur des demandes, Blackhawk et Peoples prendront les mesures raisonnables pour assurer une protection de vos renseignements personnels équivalente à celle qui s'appliquerait au Canada. Vous donnez par les présentes votre consentement à un tel transfert de renseignements personnels hors du Canada (notamment au Salvador et aux États-Unis) à l'une ou l'autre des fins énoncées au paragraphe 4.

6. Réponses à vos questions sur la confidentialité et l'accès à vos renseignements personnels

Pour toute question concernant la présente politique ou les renseignements personnels que nous avons sur vous, veuillez communiquer avec le service de la protection de la vie privée, 1 President's Choice Circle, Brampton (Ontario) L6Y 5S5, loblawprivacy@loblaw.ca, 1 855 416 1244.

Date d'entrée en vigueur : 08/01/2018